

Projet

Insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

par Marie-Hélène Delon, chef de projet à ADAGES (*)

Les personnes handicapées et surtout celles issues du secteur sanitaire, social et médico-social s'insèrent très difficilement en entreprise en milieu ordinaire de travail. Il y a pour cela de multiples raisons, certaines dues à des contraintes économiques, d'autres qui découlent de la différence de culture entre le monde de l'entreprise et le secteur médico-social.

Or, la loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées pose le principe de l'insertion, chaque fois que possible, des personnes handicapées dans un cadre ordinaire de travail et de vie. Le projet de réforme de cette loi vient en outre renforcer ce postulat.

De surcroît, la loi du 10 juillet 1987 est venue accentuer le dispositif d'insertion de personnes handicapées en imposant aux entreprises de plus de 20 salariés d'employer 6% de leur effectif en personnel handicapé.

Par ailleurs, il y a aussi une demande forte d'intégration en milieu ordinaire de travail de la part de certains usagers.

(*) ADAGES

Association de développement, d'animation et de gestion d'établissements spécialisés. Elle est une association gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des enfants et des adultes handicapés, inadaptés ou en difficulté sociale.

L'ADAGES a la volonté d'être représentative du secteur social et médico-social. A travers ses établissements, ses partenariats et par son intégration dans le tissu économique, l'association souhaite promouvoir l'innovation dans tous les domaines, participer à la réduction de l'exclusion sociale; permettre un mieux être pour les personnes qui souffrent de leur handicap, de leurs inadaptations, de leur différence; développer des outils et des techniques de prise en charge toujours adaptées à l'évolution des besoins; être un partenaire dans la mise en œuvre des politiques sociales et médico-sociales, permettre une insertion professionnelle et sociale la plus complète possible des usagers accueillis, promouvoir des innovations par une constante adaptation aux besoins des populations accueillies.

[ADAGES. 1925, rue St Priest. Parc Euromédecine. 34097 Montpellier cedex 5].

Pour un projet d'insertion

Dans le cadre d'ADAGES, cette question d'insertion sociale et professionnelle se pose essentiellement pour les usagers accueillis dans quatre structures. Il s'agit d'adultes orientés par la COTOREP en milieu protégé, qui travaillent donc en CAT ou en AP ; de jeunes bénéficiaires de la CDES placés en IR ; de personnes victimes d'un traumatisme crânien et qui doivent opérer une réorientation professionnelle ; et enfin de personnes en grande difficulté sociale, ce qui génère souvent un handicap « associé ».

Pour ces institutions sociales et médico-sociales, il existe de nombreuses contraintes qui peuvent freiner un projet d'insertion professionnelle. Contraintes...

... économiques : l'atelier protégé, par exemple, soumis à des exigences de rentabilité, hésite à se séparer des personnes les plus aptes à intégrer l'entreprise ordinaire ;

... familiales : les parents peuvent s'opposer au départ d'un de leurs enfants du secteur protégé, pour des raisons diverses, dont l'insécurité que peut entraîner une insertion en milieu ordinaire de travail ;

... conjoncturelles : la situation économique ne permet déjà pas à toutes les personnes valides de s'intégrer professionnellement, donc *a fortiori*, celles qui présentent un handicap ou une déficience, sont encore plus pénalisées ;

... stratégiques : le développement d'actions d'insertion en milieu ordinaire de travail nécessite une réelle mobilisation de l'équipe, et la mise en œuvre d'un projet à long terme. Or, souvent les équipes gèrent le quotidien immédiat et ne s'investissent pas dans une dynamique à long terme ;

... financières : la mise en œuvre d'un tel projet nécessite des moyens financiers qu'en général ne peuvent mobiliser les établissements.

Du côté des entreprises, il existe aussi d'autres freins pour l'embauche d'un travailleur handicapé :

- La différence de culture entre le monde de l'entreprise et le secteur médico-social, qui entraîne un manque de communication entre ces deux pôles ;
- Les exigences de rentabilité dans un contexte de concurrence économique ;

COTOREP

commission
technique d'orientation
et de reclassement
professionnel

CAT

centre d'aide
par le travail

AP

atelier protégé

CDES

commission
départementale
d'éducation
spéciale

IR

institut
de rééducation

- Les a priori des chefs d'entreprise et des salariés par rapport au handicap ;
- Le manque d'information sur les différentes aides techniques et financières possibles pour l'intégration d'une personne handicapée ;
- L'insertion d'un travailleur handicapé demande un effort d'intégration de l'entreprise : sensibilisation et formation du personnel paraissent indispensables.

Cependant, ADAGES a fait l'hypothèse que ces contraintes pouvaient être résolues par trois conditions essentielles :

1. En fonction de l'insertion, une importante préparation sociale et professionnelle de l'usager. Ce travail sera effectué par les équipes des établissements concernés ;
2. L'élaboration d'une stratégie dans l'entreprise : information, sensibilisation, formation de tuteurs, en relation avec des représentants d'entreprise ;
3. Un suivi du tuteur et du travailleur handicapé en entreprise.

Pour tenter d'apporter une réponse à la demande d'insertion professionnelle de certains usagers, ADAGES a décidé de s'impliquer fortement dans cette dynamique et de mobiliser en interne dans un premier temps les équipes autour de ce projet.

Dans un deuxième temps, certains partenaires, tel l'AGEFIPH, ont été sollicités pour la réalisation de ce projet.

Ceci s'est traduit par la création en juin 2000 d'un service expérimental inter-établissements qui s'est donné pour objectif d'optimiser la sortie en milieu ordinaire de travail de 35 personnes handicapées réparties sur 4 structures dans une durée de 2 ans.

Différents partenaires se sont donc retrouvés autour de ce programme :

ADAGES (porteur du projet), AGEFIPH (cofinancement du service expérimental), l'IRFFD (formation et recherche-action), l'EPSR (placement des travailleurs handicapés), unions patronales (sensibilisation des entreprises), Fonds d'assurance, formation des salariés des petites et moyennes entreprises (AGEFOS et CGPME. Sensibilisation des entreprises et cofinancement des formations en alternance).

AGEFIPH
association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés

IRFFD
institut régional de formation aux fonctions de directeur

EPSR
équipe de préparation et de suite du reclassement

Ont également été contactées : l'université et l'AFPA, en vue d'une négociation sur des perspectives de validation d'acquis professionnels.

Objectifs à atteindre au cours des 2 ans :

– En amont de l'insertion : mise en place de bilans d'évaluation pour 80 usagers (les plus aptes à intégrer le milieu ordinaire de travail) sur 2 ans, permettant d'ajuster les moyens à mettre en place de façon individualisée et de construire des parcours cohérents d'insertion.

Ces bilans seront réalisés par les psychologues des établissements concernés ou par les centres d'évaluation des compétences professionnelles et devront permettre pour chaque résident la contractualisation d'un parcours individualisé.

– Dans le cadre de l'insertion en milieu ordinaire de travail :

L'insertion par le biais de contrats en alternance (contrats d'apprentissage ou de qualification) ou de formation qualifiante pour 25 jeunes titulaires orientés par la CDES ;

L'insertion en milieu ordinaire de travail de 6 travailleurs handicapés orientés en milieu protégé par la COTOREP ;

La réinsertion professionnelle de 4 personnes cérébro-lésées, soit par la signature d'un contrat de travail, soit par l'entrée en formation qualifiante.

Mise en œuvre et organisation de l'action

1. Les établissements d'ADAGES concernés

– L'IR de Bourneville accueille 108 enfants et adolescents orientés par la CDES. Cette structure s'est dotée de 5 ateliers de préformation professionnelle en horticulture, métallerie, peinture, maçonnerie et menuiserie, agent technique de collectivité ;

– Les Ateliers de Saporta reçoivent une centaine de travailleurs handicapés orientés en milieu protégé par la COTOREP. La production est axée essentiellement sur les espaces verts, le conditionnement et emballage, l'atelier ébénisterie et mécanique, l'entretien et nettoyage de locaux, etc ;

AFPA
association pour la
formation
professionnelle
des adultes

- Le SAS « Lou Camin » a en charge 20 adultes présentant des séquelles de traumatisme crânien ;
- Le CHRS Regain intervient auprès de 85 personnes en très grande difficulté. Il gère une entreprise d'insertion de type CAVA dans le domaine du bâtiment.

2. Les axes de travail

● **Développer une stratégie concertée avec les Directeurs des structures concernées** : analyse commune de l'existant et des besoins ; création d'un comité technique de suivi du projet pour mobiliser les équipes et les amener à un partenariat inter-établissement dépassant leur propre cadre institutionnel ; mutualisation des moyens : moyens humains, moyens financiers, recherche d'autres sources de financement (AGEFIPH, Fonds social européen, etc).

● **Pour les équipes** : créer un groupe de réflexion inter-institutionnel pour favoriser les échanges internes et les enrichir avec l'apport d'intervenants extérieurs du milieu ordinaire de travail ; mettre en place un plan pluri-annuel de formation, dans l'objectif de développer une « culture d'entreprise », développer les compétences professionnelles, optimiser le transfert des compétences et favoriser la mobilité du personnel ; mettre en place une formation de tuteurs en entreprise.

● **Pour les usagers** : la mise en place d'une évaluation permettant de définir les compétences professionnelles ; le repérage des besoins de formation en fonction du projet professionnel ; la mise en œuvre d'un parcours de formation individualisé en fonction des besoins de chaque personne, permettant de compléter la formation de base, en fonction de l'évaluation, y compris pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ; la mise en place de référentiels professionnels dans chaque atelier (validation par l'Education Nationale et les Chambres consulaires) ; l'élaboration d'un livret de suivi pour chaque usager, permettant d'évaluer et de valider les acquis ; la contractualisation du projet individuel d'insertion professionnelle avec l'usager.

SAS
service
d'accompagnement
et de suite

CHRS
centre d'hébergement
et de
réinsertion sociale

CAVA
centre d'adaptation
à la vie active

● **Associer d'autres partenaires institutionnels à cette action d'insertion**

- Créer des passerelles entre le monde économique et le secteur social : organiser des rencontres et des réunions de travail avec les chargés de mission « Handicap » des Unions Patronales, les directeurs et les équipes des structures concernées ;
- Développer un partenariat étroit avec les entreprises qui ont signé un accord de branche ou d'entreprise en faveur des travailleurs handicapés (Tels Air France, la SNCF, le groupe Schneider, France Télécom, la Fédération des organismes de propreté, etc.) pour permettre aux usagers d'ADAGES d'acquérir d'autres expériences ou formations professionnelles ;
- Rechercher de nouveaux partenaires institutionnels au projet ;
- Mettre en place une formation de tuteurs en entreprise ;
- Inscrire l'action dans le cadre du PDITH, sous l'égide de la DDTEFP et de l'AGEFIPH, afin d'inscrire cette action sur le plan départemental et assurer sa pérennité.

● **Mettre en place et animer le Comité de Pilotage :**

- sensibiliser et solliciter les institutions (COTOREP, CRAM, DDTEFP, DDASS, Conseil Général, entreprises, etc.) afin qu'elles y participent, organiser les réunions et établir les comptes rendus, élaborer une stratégie de communication de l'association autour de ce projet.

PDITH

programme départemental d'insertion des travailleurs handicapés

DDTEFP

direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

CRAM

caisse régionale d'assurance maladie

DDASS

direction départementale de l'action sanitaire et sociale

Projet

Stage de voile pour personnes handicapées

par Yves Mathan, directeur d'ARS (*), pour l'équipe éducative

Le loisir, un nouvel enjeu des politiques d'intégration sociale

La situation de la personne handicapée se caractérise généralement, non seulement par un manque d'identité professionnelle et sociale à laquelle elle puisse se référer, mais aussi par la situation d'isolement et de repliement sur soi dont elle souffre au quotidien. Bien souvent rejetée du monde du travail du fait du faible niveau d'employabilité au regard de la situation actuelle du marché de l'emploi, la personne handicapée l'est aussi des activités de loisir de droit commun, qui lui permettraient de s'inscrire dans les cadres collectifs de l'action sociale. Confrontée à la difficulté de se reconnaître et de se réaliser dans des activités conformes aux exigences communes, elle se retrouve exclue des événements sociaux et culturels de la communauté, porteurs de sens et d'identité.

(*) ARS

Le Service de suite et d'accompagnement social est un service éducatif en milieu ouvert géré par l'association ARS (Aide Réinsertion Sociale), et agréé depuis le 27 mars 1987, conventionné par le Conseil général et la DASS de l'Hérault.

Le Service de suite et d'accompagnement social ARS s'adresse à des personnes (18 à 60 ans) des deux sexes, reconnues comme handicapées par décision de la COTOREP, titulaires d'une Allocation adulte handicapé, d'une pension d'invalidité ou de toute autre rémunération liée à l'exercice d'une activité en milieu protégé. Le Service de suite et d'accompagnement social est appelé à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées qui se révèlent aptes à accéder progressivement au milieu de vie ordinaire, sans toutefois disposer d'une autonomie suffisante pour une totale insertion sociale, et qui ont de ce fait, besoin momentanément d'une assistance.

Le Service de suite et d'accompagnement social ARS travaille plus particulièrement avec des personnes présentant des pathologies mentales lourdes (psychoses, schizophrénies...).

[ARS, 2, rue P. Eluard, 34080 Montpellier].

La notion de loisir n'est socialement admise qu'au regard de la notion de travail et, de ce fait, elle est connotée comme étant un temps secondaire – un temps mort où il est admis de « perdre son temps ». Pourtant, dès lors que l'on reconnaît dans l'ensemble des activités socio-culturelles un cadre fondé d'une communauté socio-culturelle, la notion de loisir devient synonyme d'intégration. Elle est en effet une composante à part entière de la construction sociale de l'identité culturelle de l'individu.

Pour les personnes handicapées, déstructurées par la gestion d'un temps qui s'étire, où l'ennui qui n'en finit pas amène un vide existentiel, la participation à un type d'activité représente une ouverture sur l'extérieur, capable de resituer l'individu dans un contexte d'écoute, d'échange et de partage, porteur de sens et mobilisateur d'énergie.

L'activité comme source d'intégration sociale pour la personne handicapée intervient sur deux registres : la restructuration narcissique et le développement personnel d'une part ; la reconstitution du lien social et la sociabilité d'autre part.

1/ Les activités de loisir, dont le sport, sont des véhicules très importants dans l'éducation permanente. Ils permettent l'ouverture à un champ nouveau, autre que le circuit professionnel, familial ou institutionnel spécialisé, qui constitue dans la vie des personnes handicapées, des points essentiels de l'intervention des SSAS en faveur de leur insertion sociale.

Ces actions s'articulent autour de trois axes principaux : un soutien psycho-social, une aide à la vie quotidienne, une action en faveur de l'insertion professionnelle.

Dans sa réalité, mis à part l'insertion professionnelle de réalités, mis à part l'insertion professionnelle des structures de travail adapté (CAT, AP), force est de constater la difficulté d'insertion professionnelle dans le secteur économique traditionnel.

Une réflexion sur les conditions de l'insertion sociale des personnes handicapées s'avère aujourd'hui essentielle, car elle soulève le problème de la place et de la participation de ces personnes à la société civile, et aux processus économiques.

Comment, en effet, donner un contenu et un sens à

SSAS
service de suite et
d'accompagnement
social

CAT
centre d'aide
par le travail

AP
atelier protégé

un projet de vie où la notion de travail devient précaire, voire impossible ? Comment soutenir les processus psychologiques de l'identité, dans un quotidien dénué de toute inscription sociale, où le faible niveau économique (revenu disponible) interdit de fait toute participation aux loisirs communs, augmentant soit la dépendance envers l'assistance sociale, soit le repli sur une existence vide d'intérêt.

L'objectif du projet d'animation proposé par l'association ARS est de créer un outil d'intervention complémentaire aux actions de prises en charge existantes, capable d'absorber dans sa globalité un réel parcours d'intégration.

Avec le loisir d'activités culturelles, la personne renoue avec des émotions telles que le désir, le plaisir, la joie, la peur. Elle découvre et redécouvre des sensations, libère des énergies, renoue le dialogue avec elle-même et l'autre, avec tout ce qui la relie au monde. En retrouvant ses sens, elle redonne du sens à son corps, à sa pensée, au temps vécu comme un « avenir » qui l'oblige où l'invite à vivre, en laissant des traces. Ce sont autant de repères dans le temps et l'espace, qui vont l'amener peu à peu à se projeter dans un projet de vie jusqu'alors fataliste, à accepter les contraintes, les règles, et ainsi à construire du sens dans son existence.

Cela donne accès à des connaissances vivantes, à des apprentissages partagés, qui épanouissent l'être en le révélant à lui-même et aux autres.

Le bénéfique pour la personne est un mieux-être, une valorisation de son image, une meilleure estime de soi qui va rendre réalisable son « être au monde ».

2/ Le sport et l'activité touchent l'être dans sa particularité, dans la profondeur de son intimité, comme dans sa souffrance. Ce sont des vecteurs d'identification. Des relations d'échange et de partage, qui expriment la richesse intérieure et extérieure de l'identité, dans la possibilité de s'affirmer en tant que sujet d'une commune appartenance à un groupe, dans sa ressemblance, comme dans sa différence.

En s'inscrivant dans l'organisation symbolique qui

étaye la représentation que le groupe se fait de lui-même, la perception que la personne a d'elle-même va se positiver. Alors que jusque là, son appartenance était déterminée par la déficience, le handicap, le manque, le moins, le vide.

La personne handicapée, valorisée, et reconnue socialement, est plus à même de se découvrir des qualités et des compétences, de retrouver peu à peu une identité.

Présentation de l'action

Depuis trois ans, l'association ARS organise une activité axée sur l'apprentissage de la voile.

Suite à cette formation étalée sur 5 mois, une croisière d'une semaine est organisée. Le choix de la destination est décidée par les stagiaires. La première année, le choix s'est porté sur la participation à une régata : les 24 heures de l'étang de Thau (équipage classé deuxième de la catégorie).

Les deux années suivantes nous ont amenés à destination de l'Espagne.

L'âge des participants se situe dans une fourchette entre 25 et 40 ans, tous sont bénéficiaires de l'AAH (3500F par mois).

Notre principe général est une action où les personnes sont dans l'anonymat, durant l'action, en regard de leurs difficultés, afin que la désignation ne joue pas sur les comportements et les contextes.

Face aux problématiques rencontrées et données à résoudre par notre service, il s'est avéré nécessaire de créer un outil complémentaire aux actions de prise en charge existantes.

En effet, la mise au travail ou la reprise d'une activité liée à la contrainte ne pouvait pour certaines personnes s'effectuer sans passer par un support intermédiaire.

Il ne s'agit pas d'aborder seulement cette activité comme un simple moyen de distraction, mais bien de s'en servir comme moyen d'épanouissement de l'individu à travers des rencontres et des contacts, qui vont redonner à la personne l'envie d'aborder sans inhibition tous les aspects de la vie sociale.

AAH
allocation adulte
handicapé

Ce support permet de ménager les notions de contraintes et d'engagement, car il est associé à des représentations de loisir. La proposition d'une activité plus « normative » aurait généré des résistances remettant en cause la pérennité du projet.

Ce contexte change le rapport entretenu à l'espace et au temps. La promiscuité, sur le voilier, révèle des comportements qui passent souvent inaperçus dans le cadre habituel. Ces données apportent une dimension complémentaire au contenu de notre travail.

La confrontation à la réalité du milieu marin impose de connaître et de se soumettre à une norme plus dictée par les hommes, mais par l'environnement (sécurité de l'équipage, contraintes météo).

Partager la vie de groupe à bord pose la question du rapport à la hiérarchie, de la complémentarité des uns par rapport aux autres, de la place de chacun, et permet de donner un sens (souvent oublié) au fait de se sentir utile. C'est aussi un espace où peut s'exprimer la combativité à la place de l'agressivité.

Socialement, ces personnes se situent en marge, ce qui fige leur potentiel d'évolution. Le type d'engagement demandé, surtout à travers la durée, s'avère en particulier propice aux changements. Un séjour de rupture d'une semaine favorise la remise en cause de conduites addictives (alcool, drogues, médicaments, tabac).

Déroulement du stage de formation

Le stage s'effectue dans le cadre d'une Ecole de voile avec un skipper diplômé. Le type de bateau utilisé est un Croiseur de 11 mètres.

Outre des cours théoriques basiques dans les locaux du SSAS, dix sorties préparatoires de trois heures sont programmées sur une période de cinq mois. Le contenu du stage est le suivant :

- Apprentissage des manœuvres à la voile et au moteur ;
- Règlement maritime : sécurité, règles de priorité, route de collision, etc ;
- Notion de météo ;
- En navigation de nuit, se repérer avec les feux (entrées de ports, danger isolé) ;
- Tracer la route sur une carte, faire le point ;

- Utilisation des instruments de navigation, GPS, anémomètre, compas de relèvement, sondeur.

Ce temps de mise en œuvre du projet et de préparation de l'activité permet aux stagiaires de constituer une épargne mensuelle, afin de financer une partie de la croisière de fin de stage ; et nous permet donc de réintroduire les notions de l'épargne et de son sens, mais surtout pose la capacité de différer le désir, problématique importante chez ces personnes.

Cette approche analogique, permet un va-et-vient progressif, tendant à un repositionnement et à une réappropriation de la réalité, mais elle est, aussi bien pour les personnes que pour nous, une expérience humaine essentielle du point de vue de la rencontre.